

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 6 MARS 2023.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, Maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, GROSSET Christiane, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine, BEUCHOT Anny, FLORE-EVRARD Virginie.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, BENSALÉM Mourad, FANNI Alexis, GERVASONI Dominique, MARTIN Philippe.

PROCURATIONS : Isabel DURET a donné procuration à Mourad BENSALÉM, Claude DELALANDE a donné procuration à Delphine MARET, Mohamed SOUAKER a donné procuration à J.P. FLAGEOLLET,

ABSENT : Raymond DELSIGNORE

Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Pouvoirs : 3 Votants : 22 Absents : 1

Madame Delphine MARET a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Compte-rendu de séance du Lundi 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, Maire et président de la commission finances commente les résultats du compte administratif 2022.

BUDGET PRINCIPAL	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2022						
Résultats reportés	994 276.32			165 768.21	994 276.32	165 768.21
Opérations de l'exercice	3 217 407.22	4 331 220.87	5 877 704.02	6 547 232.00	9 095 111.24	10 878 452.87
TOTAUX	4 211 683.54	4 331 220.87	5 877 704.02	6 713 000.21	10 089 387.56	11 044 221.08
Résultats de clôture		119 537.33		835 296.19		954 833.52

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame FLORE Carmen, 1^o Adjointe, approuve par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD) le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET FORET

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, commente et présente les résultats du compte administratif 2022

BUDGET FORET	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2022						
Résultats reportés		20 382.10		21 709.76		42 091.86
Opérations de l'exercice	66 663.25	58 760.43	129 996.20	288 418.14	196 659.45	347 178.57
TOTAUX	66 663.25	79 142.53	129 996.20	310 127.90	196 659.45	389 270.43
Résultats de clôture		12 479.28	-	180 131.70	-	192 610.98

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD), Monsieur le Maire ayant quitté la séance, approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe de l'Exploitation Forestière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur Philippe CRACCHIOLO, présente et commente les résultats du compte administratif 2022.

BUDGET SALLES MUNICIPALES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
2022						
Résultats reportés		3 116.64		11 036.64		14 153.28
Opérations de l'exercice	76 860.93	25 609.79	179 327.49	231 445.04	256 188.42	257 054.83
TOTAUX	76 860.93	28 726.43	179 327.49	242 481.68	256 188.42	271 208.11
Résultats de clôture	-48 134.50			63 154.19		15 019.69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, approuve le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Salles Municipales.

COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD) approuve le compte de gestion 2022.

COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (BEUCHOT, GERVASONI, MARTIN, FLORE-EVRARD) approuve le compte de gestion 2022.

COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la remise des comptes. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET GENERAL

Le Compte Administratif de l'Exercice 2022 du Budget Principal fait apparaître :

* un excédent de fonctionnement de :	835 296.19 €
* un excédent d'investissement de :	119 537.33 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le solde d'exécution bénéficiaire de la section d'investissement de 119 537.33 € au chapitre 001 et d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 835 296.19 € au compte 1068.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE

Le Compte Administratif de l'Exercice 2022 du Budget annexe Forêt fait apparaître :

* un excédent de fonctionnement de :	180 131.70 €
* un excédent d'investissement de :	12 479.28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement de 12 479.28 € au chapitre 001 et de reporter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 180 131.70 € au chapitre 002.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022 – BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Le Compte Administratif 2022 du Budget annexe Salles Municipales fait apparaître :

* un excédent de Fonctionnement de :	63 154.19 €
* un déficit d'Investissement de :	48 134.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 48 134.50 € au chapitre 001, d'affecter le solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 48 134.50 € au compte 1068 et de reporter le solde excédentaire de 15 019.69 € au chapitre 002

SUBVENTION D'EQUILIBRE 2023 – BUDGET ANNEXE SALLES MUNICIPALES

Monsieur Le Maire informe les conseillers que les recettes des locations ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges et dépenses inscrites au Budget Primitif, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'inscrire au Budget Principal une subvention de 180 000 € pour équilibrer le Budget Annexe Salles Municipales.

SUBVENTION 2023 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – C.C.A.S.

Madame Carmen FLORE, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, présente à l'Assemblée la proposition de subvention 2023 pour 40 000 € à verser au C.C.A.S. Cette subvention est accordée chaque année. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de verser cette subvention.

SUBVENTION MUNICIPALE AU CENTRE SOCIAL POUR L'ANNEE 2023

Monsieur DESSORS Stéphane, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative, présente à l'Assemblée la proposition de subvention au Centre Social pour l'exercice 2023.

Il précise que la commune d'Arbent verse toutes les années une subvention conséquente au Centre Social d'Arbent, inscrite au budget primitif de l'année afin de lui permettre de couvrir en partie ses frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (FLORE, EUDIER, BRENET-GRANDET, ROBIN ne participent pas au vote), décide de verser au Centre Social pour l'Exercice 2023, une subvention de 310 000 € comme suit : 150 000 € en janvier, 100 000 € en avril et 60 000 € en septembre.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Monsieur Stéphane DESSORS, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et aux Sports, présente à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'exercice 2023.

- CONSIDERANT que Agnielle EUDIER ne participe pas au vote de la subvention pour le Théâtre de la Vapeur, que Jean-Pierre FLAGEOLLET et Anny BEUCHOT ne participent pas au vote de la subvention pour Temps Libre, que Delphine MARET ne participe pas au vote de la subvention pour le Comité des Fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

- DECIDE de verser aux Associations pour l'Exercice 2023, les subventions telles que figurant sur l'annexe jointe pour un montant total de 90 000 €.

- RAPPELLE que les subventions auparavant accordées par la commune d'Arbent pour la Forestière et Les Restaurants du Cœur à hauteur de 13 000 et 3 500 € sont aujourd'hui versées par Haut Bugey Agglomération. Cette somme de 16 500 € est déduite de notre attribution de compensation Haut-Bugey Agglomération passée en compte 73211.

- RAPPELLE la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial titulaire à l'USAM à raison de 957 heures par an pour un coût annuel de 18 739,20 € correspondant aux salaires bruts plus charges patronales.

ANNEXE A LA DELIBERATION - VOTE DES SUBVENTIONS 2023

	Voté en 2022	Propositions 2023
* A vos Oreilles	400,00 €	500,00 €
* Théâtre de la Vapeur	400,00 €	450,00 €
* Dixie Valley	250,00 €	300,00 €
* Marchons à Arbent	400,00 €	400,00 €
* Temps Libre	400,00 €	400,00 €
* Union de la 36 ^{ème} Chambre	1 000,00 €	1 000,00 €
* Foyer C.E.S. Collège «Jean-Rostand»	500,00 €	500,00 €
* Collège «Jean-Rostand» - Section VTT - U.N.S.S.	1 000,00 €	1 000,00 €
* A.I.R.E. Ass. Intermédiaire de Réinsertion et Emploi	1 000,00 €	1 000,00 €
* Aéro Modèle Club	500,00 €	550,00 €
* Boule du Chêne	500,00 €	500,00 €
* Boxing Club de l'Amitié	2 500,00 €	2 500,00 €
* E.C.A.M.	7 500,00 €	7 700,00 €
* Judo-Club - «Vallée d'ARBENT»	6 500,00 €	6 700,00 €
* Karaté-Club	2 500,00 €	3 000,00 €
* P.A.M. - Pétanque d'Arbent-Marchon	500,00 €	550,00 €
* Tennis-Club	6 500,00 €	6 700,00 €
* U.S.A.M. École de Football	26 000,00 €	26 000,00 €
* U.S.A.M. (mise à disposition du personnel)	18 800,00 €	18 800,00 €
* BAC Bourg Ain Cyclisme		6 000,00 €
* DAHUTS d'Arbent	1 500,00 €	1 700,00 €
* Tarot Club d'Arbent	250,00 €	250,00 €
* Comité des Fêtes	15 000,00 €	10 000,00 €
* Donneurs de sang	500,00 €	550,00 €
* Les Gais Lurons - Club du 3 ^{ème} Age	500,00 €	500,00 €
* Syndicat de chasse d'Arbent	1 000,00 €	1 000,00 €
* A.D.A.P.E.I. de l'Ain.	1 000,00 €	1 000,00 €
* Centre régional Léon Bérard	500,00 €	500,00 €
* Prévention Routière	250,00 €	250,00 €
* Section JSP de la Plastic Vallée	300,00 €	350,00 €
* ONAC de l'Ain - Souvenir du 11 Novembre 1918	200,00 €	200,00 €
* Association des Familles des Traumatisés crâniens	500,00 €	500,00 €
* SPA d'ARBENT	650,00 €	700,00 €
* SPA d'ARBENT (chats errants)	1 500,00 €	1 500,00 €
* A.S.P.H.	1 000,00 €	1 000,00 €
* Divers pour attribution en cours d'année	18 200,00 €	4 250,00 €
TOTAL	120 000,00 €	108 800,00 €

**ESPACE LOISIRS – APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION
DES SALLES POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur DESSORS, Adjoint au Maire délégué aux sports et à la jeunesse, rappelle au Conseil Municipal que la gestion de l'Espace Loisirs a été reprise par la commune en régie directe au 1^{er} Juillet 2005. Pour rappel, en 2018, l'assemblée délibérante a validé le choix de renforcer la sécurité sur les lieux en imposant la présence de vigiles à la charge du locataire. Compte tenu de l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité et chauffage), il propose les nouveaux tarifs joints en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les tarifs de location des divers locaux de l'Espace Loisirs avec application au 1^{er} Janvier 2024 (liste des tarifs jointe en annexe), arrête les tarifs de location aux associations avec application à compter du 6 mars 2023 (liste des tarifs jointe en annexe), fixe le versement des arrhes lors de la réservation de la salle à 30 % du montant de la location, fixe une caution à 2 000 € ou 500 € pour les associations, à verser lors de la réservation des locaux.

TARIF 2024 - LOCATION ESPACE LOISIRS ARBENT

Caution - 2 Chèques de 1 000.00 €

DESCRIPTIF DES LOCAUX	Tarifs des contribuables de la Commune		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Hall bar - 40 personnes maximum	157,50 €	31,50 €	189,00 €
1/2 salle que pour les réunions	477,50 €	95,50 €	573,00 €
1/2 salle - cuisine - scène du lundi au jeudi	675,00 €	135,00 €	810,00 €
Salles 1 et 2 cuisine scène du lundi au jeudi	838,33 €	167,67 €	1 006,00 €
Week End - vendredi/samedi/dimanche 1 jour	1 208,33 €	241,67 €	1 450,00 €
Forfait mariage du vendredi au lundi	1 661,67 €	332,33 €	1 994,00 €
LES OPTIONS			
Pause café en matinée	5,00 €	1,00 €	6,00 €
Pause café en Après-Midi	3,83 €	0,77 €	4,60 €
Forfait vaisselle	116,67 €	23,33 €	140,00 €

DESCRIPTIF DES LOCAUX	Tarifs des non contribuables de la Commune		
	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Hall bar - 40 personnes maximum	273,33 €	54,67 €	328,00 €
1/2 salle que pour les réunions	853,33 €	170,67 €	1 024,00 €
1/2 salle - cuisine - scène du lundi au jeudi	1 051,67 €	210,33 €	1 262,00 €
Salles 1 et 2 cuisine scène du lundi au jeudi	1 402,50 €	280,50 €	1 683,00 €
Week End - vendredi/samedi/dimanche 1 jour	1 826,67 €	365,33 €	2 192,00 €
Forfait mariage du vendredi au lundi	2 330,83 €	466,17 €	2 797,00 €
LES OPTIONS			
Pause café en matinée	5,50 €	1,10 €	6,60 €
Pause café en Après-Midi	4,17 €	0,83 €	5,00 €
Forfait vaisselle	147,50 €	29,50 €	177,00 €

A S S O C I A T I O N S	Communales	Extérieures
Caution	500,00 €	
1ère réservation gratuite	oui	non
1 jour en semaine	275,00 €	375,00 €
1 jour en week-end	550,00 €	750,00 €
Salle de réunion	150,00 €	200,00 €

Les frais de vigiles sont en plus, en fonction du nombre de personnes déclarées sur le contrat.

TARIFS DE REFACTURATION SERVICES

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que la commune d'ARBENT fait régulièrement intervenir nos agents techniques pour effectuer des services comme le nettoyage avec la balayeuse chez des privés et divers travaux à la demande des compagnies d'assurance suite à un sinistre. Toutes ces prestations sont ensuite refacturées aux demandeurs.

Monsieur le Maire propose un taux horaire 40 € de l'heure, applicable pour la facturation du temps passé par nos agents pour effectuer ces services et un de 180 € taux horaire pour les travaux effectués par un agent avec notre balayeuse. La proposition est acceptée à l'unanimité.

IMPÔTS LOCAUX – VOTE DES TAUX 2023

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer chaque année pour maintenir ou modifier les taux d'imposition des taxes locales transmis aux services fiscaux en vue de la mise en recouvrement des impositions en fin d'année.

Compte tenu de la disparition progressive de la Taxe d'Habitation (TH) jusqu'en 2023, les communes ne votent plus que les taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Compte tenu de la bonne situation financière de la commune, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2023 les taux de l'année précédente, à savoir 28,07 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 73,66 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) et propose le taux de 11,25 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE H.B.A.

Ce rapport est remis à chaque membre du Conseil Municipal, il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par Haut Bugey Agglomération au titre de l'année 2021 dans ses domaines de compétence.

DEMANDE DE SUBVENTION AURA POUR LES VESTIAIRES DE L'USAM

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que la commune d'Arbent s'est engagée en 2023 dans la construction de vestiaires pour le club de football USAM.

Il précise que l'ensemble des travaux et des honoraires sont estimés sur l'année 2023 à 584 852 € HT. et qu'un dossier de subvention peut être déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2023.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 20% (hors honoraires) pour 105 680 €.

Cette aide de 20 % s'inscrit dans les projets éligibles au programme de subvention des Equipements Sportifs et s'ajoute aux aides d'Haut Bugey Agglomération et du Département de l'Ain déjà obtenues.

DEMANDE DE SUBVENTION AURA POUR LA MATERNELLE DU PLANET

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint aux travaux, rappelle à l'assemblée que la commune d'Arbent s'est engagée dans l'isolation de la maternelle du Planet.

Il précise que l'ensemble des travaux et des honoraires sont estimés à 130 512 € HT. et qu'un dossier de subvention peut être déposé auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2023.

Il propose de faire une demande de subvention au taux de 25% pour 32 628 €.

Cette aide s'inscrit dans les projets éligibles au programme de rénovation thermique et économies d'énergie et s'ajoute à l'aide demandée au département de l'Ain pour la rénovation énergétique déjà obtenue.

APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX – VESTIAIRES DE L'USAM

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET, Adjoint au Maire délégué aux Travaux, expose à l'assemblée que la commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir les attributaires de 11 lots constituant le marché de rénovation et construction des vestiaires de l'USAM.

Les travaux consistent à la réfection du bâtiment existant occupé par l'USAM et de la construction de 4 vestiaires et douches, bureaux et locaux techniques le long du terrain d'honneur.

Les travaux sont répartis en 11 lots pour un montant total estimé à 999 500 €

Lot 1 : Gros-œuvre, estimé à 249 000 €.

Lot 2 : Charpente – Couverture, estimé à 71 700 €.

Lot 3 : Façades, estimé à 53 500 €

Lot 4 : Menuiseries extérieures, estimé à 53 200 €

Lot 5 : Serrurerie-Métallerie, estimé à 58 900 €

Lot 6 : Menuiseries intérieures, estimé à 48 500 €

Lot 7 : Plâtrerie-Peinture, estimé à 114 500 €

Lot 8 : Plafonds, estimé à 17 400 €

Lot 9 : Carrelage-Faïence, estimé à 100 800 €

Lot 10 : Electricité-Courants faibles, estimé à 54 000 €

Lot 11 : Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaire, estimé à 178 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité attribue les lots du marché de rénovation et construction des vestiaires de l'USAM aux entreprises suivantes :

Lot 1 – Gros-œuvre :

Lot attribué à l'entreprise JACQUET TP.

901 rue de l'Ange – 01115 Oyonnax Cédex pour un montant de 234 881.25 € H.T.

Lot 2 – Charpente – Couverture :

Lot attribué à l'entreprise Enric DUCHEMIN

5 Impasse Fornay – 01460 Montréal La Cluse pour un montant de 82 460.08 € H.T.

Lot 3 – Façades :

Lot attribué à l'entreprise DORREGO

5 rue de l'industrie - 01100 Arbent pour un montant de 59 599.70 € H.T.

Lot 4 – Menuiseries extérieures :
 Lot attribué à l'entreprise CANIER
 ZI Sud – 01100 Bellignat pour un montant de 66 015 € H.T.

Lot 5 – Serrurerie-Métallerie :
 Lot attribué à l'entreprise CANIER
 ZI Sud – 01100 Bellignat pour un montant de 71 970 € H.T.

Lot 7 – Plâtrerie-Peinture :
 Lot attribué à l'entreprise FERRO
 32 rue des Burgondes - 01102 Oyonnax pour un montant de 116 679.85 € :

Lot 8 – Plafonds :
 Lot attribué à l'entreprise MCP
 Lieu-dit Berand – 01320 Chalamont pour un montant de 12 657 € :

Lot 9- Carrelage-Faïence :
 Lot attribué à l'entreprise CARRELAGES DU HAUT-BUGEY
 ZA Sur Champagne - 01580 Izernore pour un montant de 100 491 € :

Lot 10- Electricité-Courants faibles :
 Lot attribué à l'entreprise ZEFELEC
 102b rue de Geilles - 01100 Oyonnax pour un montant de 52 632.61 € H.T.

Lot 11- Chauffage, ventilation, plomberie et sanitaire :
 Lot attribué à l'entreprise DETOILLON
 10 ZA du Moulin - 01100 Bellignat pour un montant de 189 022,85 € H.T.

- DECLARE infructueux le lot 6 Menuiseries intérieures, absence d'offre déposée

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une nouvelle consultation pour le lot 6

La séance est levée à 20 heures 45.

La Secrétaire de Séance,

Pour Extrait Conforme.
 Le Maire,

Delphine MARET




Philippe CRACCHIOLO

